

ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant délégation dans les fonctions d'officier d'état civil
à Mme Nelly DECARROZ, secrétaire générale
Article R. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la commune de DOMAZAN,

VU le décret n°2017-890 du 6 mai 2017 relatif à l'état civil et notamment son article 53 ;
VU les articles R 2122-10 modifié et L 2122-30 du Code Général des Collectivités
Territoriales ;

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'article R 2122-10 le maire peut
déléguer à un ou à plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune les fonctions qu'il exerce
en tant qu'officier de l'état civil,

ARRETE

Article 1 :

Madame Nelly DECARROZ, fonctionnaire territorial titulaire, est déléguée sous ma
surveillance et ma responsabilité pour exercer les fonctions d'officier d'état civil à l'exception
de celles prévues à l'article 75 du code civil.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de Madame Nelly DECARROZ
laquelle pourra valablement délivrer toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des
actes.

Article 2 :

Madame Nelly DECARROZ peut également mettre en œuvre la procédure de vérification
sécurisée des données déclarées par les administrés en matière d'état civil prévue par les
dispositions du chapitre II du titre II du décret n° 2017-890 du 6 mai 2017.

Article 3 :

Madame Nelly DECARROZ, fonctionnaire territorial titulaire, est également déléguée, sous
ma responsabilité et ma surveillance, à la légalisation des signatures conformément à l'article
L 2122-30 du CGCT.

Article 4 :

La délégation de signature prend effet à compter de sa notification à Madame Nelly
DECARROZ

Article 5 :

Il est rappelé le droit du Maire à mettre fin à une délégation à toute moment,

Article 6 :

Madame la secrétaire générale et la fonctionnaire territoriale susnommée sont chargées,
chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 :

Le présent arrêté sera :

- Transmis à Madame la Préfète du Gard et Madame la Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Nimes
- publié au recueil des actes administratifs de la commune,
- notifié à l'intéressée

DOMAZAN le 6 juin 2023

Le Maire, Louis DONNET



Pour notification,

Le 6/06/2023

Nelly DECARROZ

ND.